

Edition 2024

# LE GUIDE ENFANCE JEUNESSE



# Sommaire

**3 mois → 3 ans**

La Halte-Garderie «Les P'tits Loups»

page 4

**3 → 10 ans**

Accueil de Loisirs «Ani'Mômes»

page 6

**11 → 14 ans**

Accueil de Loisirs Ado - Local Jeunes

page 8

**Modalités d'inscription et de paiement**

page 10

**14 → 17 ans**

L'Accueil de Jeunes «A2J»

page 18

**Séjours d'été**

page 21

**3 → 16 ans**

Programme de Réussite Éducative «P.R.E.»

page 25

La coordination parentalité

page 26

Chère Cantilienne, cher Cantilien

À Canteleu, nous ne baissons jamais les bras lorsqu'il s'agit d'offrir les meilleures structures d'accueil adaptées et dynamiques pour nos concitoyens de demain. La jeunesse reste et restera toujours une de nos priorités. Ce guide vous permet alors de suivre pas à pas non seulement les modes d'accueil proposés, mais également les dispositifs mis en place pour l'épanouissement de vos enfants.

Le service Enfance-Jeunesse propose également un panel d'animations tout au long de l'année dont la découverte de la culture sous toutes ses formes, la préservation de l'environnement ou encore des animations sportives. Depuis 2023, la Ville a également noué un partenariat avec l'Aroéven, association issue de l'Education Nationale pour ses séjours vacances. Ce nouveau mode de fonctionnement permet de passer d'une offre de 6 séjours de 5 jours / 4 nuits à une offre de 17 séjours de 7 à 14 jours maximum dédiée aux 7/17 ans !

Jumièges, Annecy ou encore Les Landes et Saint Jean de Monts... Une chose est sûre, notre jeunesse verra du pays !

Ce guide jeunesse est donc la réponse à toutes vos questions et tout ceci avec pour unique objectif : le bien-être de votre enfant !

Bien à vous  
Tom Delchaya



# 3 MOIS 3 ANS

## LA HALTE-GARDERIE LES P'TITS LOUPS



La Halte-Garderie «Les P'tits loups» est un lieu de référence avec ses locaux adaptés à l'accueil des tout-petits et des adultes chargés de leur garde. Lieu de socialisation, de découverte et d'écoute, les enfants y jouent en groupe, rencontrent des petits camarades du même âge tandis que les parents peuvent y découvrir de nouvelles activités à partager avec leur enfant. La structure accueille les enfants âgés de 3 mois à 3 ans (non scolarisés) en journée complète (à partir de 18 mois), ou à la demi-journée.

**Le dossier de demande de préinscription est à retirer au Guichet Famille de l'Hôtel de Ville, ou directement à la Halte-Garderie "Les P'tits Loups" durant les heures d'ouverture.**

### Adresse

4, allée Pablo Picasso, Espace du Loup

### Contact

02 35 36 38 75 - famille@ville-canteleu.fr

## Tarification

La tarification horaire donne lieu au calcul comme indiqué ci-dessous :

Montant des ressources annuelles  $\times$  Taux d'effort  $\times$  (Volume d'heures réservées annuelles / nombre de mois de facturation)

NOMBRE D'ENFANTS	TAUX D'EFFORT
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 à 7 enfants	0,0310 %
À partir de 8 enfants	0,0206 %

## FONCTIONNEMENT

Des séances de familiarisation sont mises en place préalablement avant l'ouverture des réservations par les familles aux dates souhaitées.

**Ouverte 5 jours par semaine du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h45.**

- La Halte-Garderie est fermée en août et durant les vacances de fin d'année.
- La structure dispose de 20 places sur inscription.
- L'encadrement est assuré par des professionnels diplômés (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP AEPE).
- Elle propose des animations pour les tout-petits et des ateliers d'éveil.
- Une fois par mois le samedi matin, l'équipe de la Halte propose « Les causeries des P'tits Loups », un temps d'échange sur une thématique, ouvert à tous, fréquentant ou non la Halte.
- Le tarif de la famille est calculé selon le barème de la Caisse d'Allocations Familiales et en fonction des ressources (facturation à l'heure de présence réelle de l'enfant).

# 3 10 ANS

## ACCUEIL DE LOISIRS



Les 3 ans (ou deux ans et demi s'ils sont scolarisés) à 5 ans, sont accueillis dans un climat convivial et respectant leur rythme biologique. L'équipe cherche à favoriser leur socialisation et leur autonomie, par la découverte de diverses activités manuelles, ludiques, sportives tout en suscitant leur curiosité. Ainsi les enfants apprennent à devenir tous les jours un peu plus grand !

Les 5 ans et demi à 10 ans, expérimentent quant à eux de nombreuses activités faisant appel à leur créativité naturelle. C'est l'endroit idéal pour s'amuser et apprendre en se divertissant agréablement entre copains. L'Accueil a alors pour vocation d'épanouir les enfants durant leurs temps libres, tout en découvrant de nouvelles pratiques éducatives et récréatives, mais aussi sportives et culturelles !

## FONCTIONNEMENT

PERIODES D'OUVERTURES		Mercredi	Vacances scolaires
MODE D'ACCUEIL	À la journée	✓	✓
	Matinée	✓	✓
	Matinée + repas	✓	✓
	Repas + après-midi	✓	✓
	Après-midi	✓	✓
LES ENVOLS (Accueil et départ échelonnés)	Matin	7h30 - 9h30	
	Midi	11h30 - 12h	
	Après-midi	13h30 - 14h	
	Soir	17h - 18h	

## Adresse

Accueil de Loisirs  Anisômes, Ancienne route de Duclair

## Contact

02 32 83 40 19

famille@ville-canteleu.fr

# 11 → 14 ANS

## ACCUEIL DE LOISIRS ADO



Pendant les vacances scolaires, il accueille les Ados âgés de 11 à 14 ans. L'équipe d'animation se donne pour objectif de les accompagner sur le chemin de l'adolescence et de l'apprentissage du savoir-vivre ensemble.

C'est le lieu idéal pour s'ouvrir sur soi, mais aussi sur le monde, au fil des vacances. Ainsi, chacun trouve toute sa place entre activités sportives, créatives et de détente !



## FONCTIONNEMENT

PERIODES D'OUVERTURES		Vacances scolaires
MODE D'ACCUEIL	À la journée	✓
	Matinée	✓
	Matinée + repas	✓
	Repas + après-midi	✓
	Après-midi	✓
LES ENVOLS (Accueil et départ échelonnés)	Matin	7h30 - 9h30
	Midi	11h30 - 12h
	Après-midi	13h30 - 14h
	Soir	17h - 18h

## Adresse



Plaine des bas jardins, 34 rue Alexandre Dumas.

## Contact

02 32 83 40 19

Ouverture des inscriptions le 10 avril 2024

# MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT



**TOUTES LES INSCRIPTIONS DE L'ETE 2024 & 2024/2025 DEBUTENT LE MERCREDI 10 AVRIL 2024.**

Toutes les inscriptions sur les structures et dispositifs Jeunesse ont lieu au Guichet Famille, à l'Hôtel de Ville, jusqu'à 15 jours avant l'accueil de l'enfant sur les Accueils de Loisirs et en fonction des places disponibles sur les périodes demandées par les familles. Ce délai permet d'organiser un accueil de qualité (réservation des repas, encadrement suffisant).

**Contact**

02 32 83 40 19 - [contact@ville-canteleu.fr](mailto:contact@ville-canteleu.fr)

## Horaires d'ouverture - Période scolaire

JOURS	HEURES D'OUVERTURE
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 17h
Mardi	14h - 18h
Mercredi	8h30 - 17h
Jeudi, vendredi	14h - 17h

## Horaires d'ouverture - Période vacances scolaires

JOURS	HEURES D'OUVERTURE
Lundi	8h30 - 12h30 / 14h - 17h
Mercredi	8h30 - 12h / 14h - 17h
Mardi, jeudi, vendredi	14h - 17h

## À NOTER

### LES MERCREDIS PERISCOLAIRES

Du mercredi 4 septembre 2024 au mercredi 2 juillet 2025.

### VACANCES SCOLAIRES

**ÉTÉ** : du 8 juillet au vendredi 30 août 2024.

**AUTOMNE** : du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024.

**NOËL** : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.

**HIVER** : du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025.

**PRINTEMPS** : du lundi 7 avril au vendredi 18 avril 2025.

## ATTENTION !

Avant toute 1<sup>ère</sup> inscription en 2024, les familles doivent avoir fait calculer leur quotient familial (QF) auprès du CCAS, à l'Hôtel de Ville. A défaut, le tarif Z0 extérieur est appliqué, ou sur présentation d'un justificatif de domicile de moins d'un mois le tarif M (maximum Cantilien).

- Les enfants peuvent être inscrits sur les Accueils de Loisirs à la journée ou à la demi-journée.
- Aucune rétroactivité n'est possible pour l'application d'un tarif inférieur. Seul le quotient familial du jour de l'inscription est pris en compte.
- Pour toute inscription sur les Accueils de Loisirs, les familles doivent systématiquement remplir et signer un calendrier d'inscription. Toute inscription vaut acceptation du Règlement Intérieur.
- Les inscriptions sont possibles sous réserve de places disponibles sur les dates demandées.
- Toute demande d'inscription hors délai, à savoir dans un délai de moins de 15 jours avant la demande de premier jour d'accueil se verra appliquer le tarif Z1.
- Seuls les Accueils d'urgence justifiés sont facturés au tarif du quotient familial de la famille (Hospitalisation d'un des parents, retour à l'emploi, démarrage de formation professionnelle, emménagement)

## **PIÈCES À JOINDRE**

### **OBLIGATOIREMENT À L'INSCRIPTION**

- Carte QF à jour.
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Uniquement pour les séjours sportifs :
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, etc.).
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile de l'enfant, couvrant les activités extra-scolaires (à demander à l'assureur) :
- Les parents sont responsables des dommages causés par leur enfant envers d'autre(s) enfant(s), le personnel municipal, les locaux, le mobilier et le matériel.
- Une photo d'identité pour les Accueils de Loisirs, et 2 pour l'A2J, récente(s) à apposer sur la fiche d'inscription.

## ÉVENTUELLEMENT SI L'ENFANT EST CONCERNÉ

- Ordonnance médicale récente, s'il fait l'objet d'une médication quotidienne, ou régulière.
- Copie de décision de justice établissant les règles de garde de l'enfant, sous enveloppe cachetée.
- Informez le Guichet Famille de l'existence d'un PAI (Programme d'Accueil Individualisé) s'il existe déjà pour l'année en cours.
- Les enfants présentant un handicap reconnu par la MDPH (CDAPH) peuvent être accueillis à condition que les éléments soient communiqués à l'inscription et si la mise en place d'un PAI est possible. A contrario, la commune ne pourra pas les accueillir et procédera à l'annulation de l'inscription.
- En cas d'inscription ayant omis la reconnaissance de l'handicap de l'enfant, la commune mettra fin à l'accueil immédiatement sans préavis, sans possibilité de remboursement de l'inscription.
- La Ville se dégage de toute responsabilité si l'état de santé réel de l'enfant s'avère n'avoir pas été communiqué en totalité lors de l'inscription.

## MOYENS DE PAIEMENT

Par carte ou chèque bancaire, espèces, chèques vacances ANCV, Bons Temps Libres CAF.

## FACTURATION

- La facturation sur les Accueils de Loisirs est établie à partir du nombre de jours de présences indiqués sur le calendrier de réservation lors de l'inscription administrative.
- La famille doit la régler immédiatement afin de valider les réservations.

## AIDES AUX FAMILLES

Des réductions peuvent être accordées :

- Aux allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales en fonction de leur quotient familial, et des conditions d'octrois fixées par la CAF de Seine-Maritime.
- Aux personnes dont la situation familiale est soudainement modifiée (se renseigner auprès du CCAS).

## DEMANDE DE REPORT :

Les familles peuvent procéder à une demande de report :

- Sur des dates ultérieures des réservations déjà effectuées dans le délai de 15 jours avant le 1er jour d'accueil de l'enfant.
- En cas d'absence pour raison médicale de l'enfant sur des réservations effectuées :
  1. si elle est constituée de 3 jours consécutifs au minimum sur une structure municipale relevant des services Jeunesse,
  2. justifiée par un certificat médical daté de 2 jours au plus tard suivant le premier jour d'absence de l'enfant
  3. et transmis au Guichet Famille dans le délai d'une semaine maximum après le 1er jour d'absence de l'enfant.

## OBLIGATIONS PARENTALES

- Lors de l'inscription administrative, les noms des personnes autorisées à récupérer les enfants aux fermetures des structures doivent être communiqués.

Toute modification de ces informations doit être signalée au Guichet Famille.

A l'exception des enfants pratiquant une activité externe à l'Accueil de Loisirs du mercredi, le départ d'un enfant ou d'un adolescent d'une des structures, en dehors des horaires de présences prévues sur le calendrier lors de l'inscription, est conditionné à la transmission de cette information au directeur de la structure.

De plus, une décharge de responsabilité doit être remise au directeur, et signée par la personne récupérant l'enfant après les vérifications d'identités d'usage.

Les enfants quittant seuls exceptionnellement les structures à leur fermeture, doivent être en possession d'une autorisation écrite d'un des dépositaires de l'autorité parentale sur ces derniers, ou par une personne habilitée figurant sur la fiche d'inscription de l'enfant. L'autorisation doit être remise au directeur dès l'arrivée de l'enfant sur la structure.

## **ABSENCES**

### **LES ABSENCES FACTURÉES**

Toute réservation non honorée fera l'objet d'une surfacturation au tarif Z1 par jour d'absence non justifiée. En effet, ces absences neutralisent des places qui auraient pu être occupées par d'autres enfants, d'une part, et génèrent un important gaspillage alimentaire, d'autre part.

### **LES ABSENCES NON FACTURÉES**

Seules les absences justifiées ne feront pas l'objet de surfacturation. Les motifs recevables sont les suivants :

- Absence Jeunesse pour raison médical sur présentation d'un certificat médical, transmis au Guichet Famille dans les plus brefs délais.
- Hospitalisation de l'enfant ou l'un de ses parents.
- Déménagement.
- Un justificatif doit être alors fourni par la famille au Guichet Famille dans les plus brefs délais.

## TARIFICATION

Les tarifs des structures Municipales reposent sur un barème de quotient familial fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal, en fonction des ressources des familles. Ils sont affichés au Guichet Famille.

Il existe deux tarifications distinctes, fixées chaque année par le Conseil Municipal :

### LE TARIF COMMUNAL

- Le tarif communal est appliqué aux Cantiliens. Le tarif communal « G » est appliqué aux enfants d'agents non domiciliés sur la Commune.

Toute famille cantilienne n'ayant pas procédé au calcul de son QF se verra appliquer le tarif « M », sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

- Pour les enfants résidant hors commune mais scolarisés en Ulis à Canteleu, le tarif cantilien dégressif sera appliqué sous réserve que les familles domiciliées hors commune fassent calculer leur quotient familial auprès du CCAS de Canteleu.

A défaut, le QF M s'appliquera.

### LE TARIF HORS COMMUNE

Le tarif extérieur « Z0 » est appliqué à tous les non Cantiliens. Le tarif extérieur « Z1 » est appliqué à tous les non Cantiliens, dont la commune de résidence est signataire de la convention intercommunale relative aux charges de scolarité entre les communes de la Métropole Rouen Normandie.

### LE TARIF HORS DELAI

Toute réservation hors délai, dans un délai inférieur à 15 jours entre le jour de la demande de réservation et le premier jour d'accueil de l'enfant, est facturée au tarif Z1. Sauf sur présentation de la modification d'un planning professionnel de l'un des parents, et dans ce cas le Quotient Familial habituel sera appliqué.



## PRIX À L'UNITÉ RÉSERVÉE

dans le délai de 15 jours entre la demande d'inscription et le 1<sup>er</sup> jour d'accueil

Quotients familiaux	Journée complète	1/2 journée (repas inclus)	1/2 journée (sans repas)
<b>A</b>	2,70 €	1,30 €	0,90 €
<b>B</b>	3,80 €	1,80 €	1,40 €
<b>C</b>	3,90 €	2,30 €	1,70 €
<b>D</b>	4,30 €	2,50 €	1,90 €
<b>E</b>	5,20 €	3,00 €	2,30 €
<b>F</b>	6,50 €	3,80 €	2,80 €
<b>G</b>	8,20 €	5,00 €	3,80 €
<b>m*</b>	20,80 €	12,90 €	9,70 €
<b>Z0**</b>	43,10 €	25,20 €	18,90 €
<b>Z1***</b>	30,20 €	17,50 €	13,20 €

\***m** : Le tarif M s'applique aux résidents de Canteleu sans carte QF.

\*\***Z0** : Correspond aux résidents hors commune.

\*\*\***Z1** : Correspond aux résidents hors Canteleu, mais dont la commune de résidence est signataire de la convention intercommunale relative à la scolarisation.

# 14 → 17 ANS

## L'ACCUEIL DE JEUNES

# A2J



L'A2J est un dispositif sur lequel les jeunes aiment à se retrouver pour passer de bons moments durant leurs temps libres, et construire ensemble leurs loisirs mais aussi leurs projets de demain.

S'ils sont adhérents, les jeunes peuvent aller et venir à l'A2J en fonction de leur envie, sur tous les temps d'ouverture et bénéficient aussi de tarifs préférentiels sur toutes les sorties et les projets qu'ils construisent !

### Adresse

«Local Jeunes», plaine des bas jardins, 34 rue Alexandre Dumas

### Contact

02 35 08 31 36  
famille@ville-canteleu.fr

## Horaires d'ouverture de l'A2J

	PERIODE SCOLAIRE		VACANCES	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	FERMÉ		10h*	19h**
Mardi	16h	19h		
Mercredi	14h30			
Jeudi	16h			
Vendredi				

\* Possibilité de déjeuner / facture envoyée au domicile \*\* Sorties en soirée programmables

## INSCRIPTIONS

- Pour fréquenter la structure sur tous les temps d'ouverture de l'A2J, un dossier d'inscription est constitué.
- Il est à retirer à l'A2J dès la première visite du jeune, ou au Guichet Famille de l'Hôtel de Ville. Il doit être complet pour valider l'inscription et retourné au Guichet Famille, avant la 2ème visite sur la structure au plus tard, dûment rempli et signé par le jeune et sa famille.

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile du jeune, précisant la couverture des activités extra-scolaires.
- Une photocopie du carnet de vaccination.
- Le récépissé du règlement intérieur A2J signé.
- Deux photos d'identité (une pour le dossier, et une pour la carte d'adhésion).
- Le paiement de l'adhésion.

## ADHÉSION FORFAITAIRE ET ANNUELLE

- L'adhésion annuelle permet d'accéder au dispositif A2J et de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'ensemble de la programmation des activités payantes A2J.
- Les adhérents sont prioritaires sur toutes les actions de la programmation.

## TARIFICATION

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Adhésion A2J Annuelle		10,80€
<b>Activités</b>		
Sortie à la demi-journée	Adhérent A2J	2,10 €
	Non Adhérent	5,40 €
Sortie à la journée	Adhérent A2J	6,50 €
	Non Adhérent	16,30 €

Les cartes de prépaiement pour les activités sont à retirer au Guichet Famille.



# SÉJOURS D'ÉTÉ

## AROEVEN

Les séjours sont organisés par l'association AROEVEN loi 1901, Association Régionale des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale a pour but d'organiser et de développer toutes les oeuvres d'éducation permanentes

Une pré-inscription est obligatoire au Guichet Famille de l'Hôtel de Ville **dès le 10 avril 2024**. Par la suite, une confirmation est faite par l'AROEVEN, soit par mail soit par téléphone.

### Les séjours

- **Le Villard en Chartreuse (1045 euros) : 9 - 12 ans**  
Du 14 au 28 Juillet = 5 places. Du 04 au 18 Août = 5 places.  
Lors de ce séjour les jeunes auront l'occasion de découvrir l'environnement naturel en pratiquant : escalade (en juillet), spéléologie, course d'orientation, une journée au parc aventure « indian forest »(en août), balades en montagne, baignades au lac d'aiguellette ou encore des bivouacs... Tire à l'arc, ping-pong, badminton..
- **Fun expériences dans les Landes (965 euros) : 14 - 17 ans**  
Du 15 au 26 Juillet = 3 places. Du 05 au 16 Août = 3 places.  
Tu as envie de t'épanouir à ton rythme et selon tes envies, tu souhaites partager des moments inoubliables, autour des sports et activités de pleine nature, le séjour est fait pour toi. Tu pourras expérimenter : Rafting, Water Jump et aquapark, bouée tractée,

initiation à la pelote basque, piscine sur le camping, grands jeux et veillées ainsi que sorties et festivités locales !

- **Multi-activités à Jumièges (515 euros) : 7 - 11 ans**

Du 07 au 13 Juillet = 2 places. Du 14 au 20 Juillet = 2 places.

Du 04 au 10 Août = 2 places. Du 11 au 17 Août = 2 places.

Baignade sur la plage surveillée, balades et grands jeux en Forêt, minigolf, soirée dansante, structures gonflables, mini foot sur les infrastructures de la base. Les jeunes pourront également s'initier à l'escalade sur mur intérieur, à l'accrobranche, et au Tir à l'Arc.

- **Vendée moi du rêve (1085 euros) : 8 - 11 ans**

Du 15 au 29 Juillet = 5 places.

Du 06 au 20 Août = 5 places.

Un programme « bord de mer » pour profiter des embruns de l'Atlantique, avec initiation et découverte du char à voile, baignades et jeux de plage multiples, course d'orientation et enquête policière sur le front de mer, accrobranche, sans oublier les grands jeux en forêt pour profiter de moments au calme et à l'ombre, et les veillées pour les rigolades à la tombée de la nuit. Un vaste panel d'activités pour se faire des ami(e)s et passer d'agréables vacances ! Une journée complète au Parc du Puy du Fou est prévu. L'île de Noirmoutier, avec son passage du Gois et son île aux Papillons sera également notre terrain de découverte durant notre séjour.

- **Center Parcs (535 euros) : 8 - 14 ans**

Du 22 au 26 Juillet = 5 places. Du 19-23 Août = 5 places.

Un programme résolument dynamique avec des activités quotidiennes pour profiter d'un séjour orienté sur la vie de groupe : Ping-pong, mini-golf, rosalie, pédalo, squash, badminton, tire à l'arc, paintball, sans oublier l'accès au «paradis aquatique» avec ses nombreux toboggans et espaces de jeux d'eau.

- **Zoos et Chateau en bord de Loire (725 euros) : 9 - 12 ans**

Du 7-16 Août = 3 places.

Le programme est essentiellement axé sur la visite des 2 zoos les plus populaires de France, La Flèche et Beauval. Nous profiterons sur chaque parc de 2 jours pour découvrir et s'émerveiller devant un maximum d'espèces animales. Une journée est prévue entre les 2 parcs pour aller à la rencontre du magnifique château de la belle au bois dormant !

- **Saint Georges de Didonne (995 euros) : 12 - 15 ans**

Du 08 au 19 Juillet = 2 places. Du 05 au 16 Août = 2 places.

Tu profiteras du bord de mer et de la nature pour t'amuser. Les longues plages de sable fin sont idéales pour la baignade et les jeux de plages. Les abords forestiers sont propices aux balades à vélo. Détente garantie ! Les activités : Initiation au catamaran ou à la voile, balade en bateau autour de fort boyard, baignades, balade à vélo, marchés artisanaux.

- **Annecy (825 euros) : 11 - 13 ans**

Du 17 au 30 Juillet = 3 places. Du 06 au 19 Août = 3 places.

Les jeunes pourront pratiquer le catamaran, le canoë kayak, l'accrobranche, le bowling, le minigolf ou encore la baignade. La luge d'été et le runnix feront également partie du programme, sans oublier un peu de randonnée pour découvrir des paysages exceptionnels. Les jeunes profiteront, selon leurs envies, du patrimoine culturel local

## **PIÈCES NÉCESSAIRES À APPORTER À L'INSCRIPTION**

Une copie de :

- Carte Vitale ou attestation CMU du responsable légal..
- 1 photo d'identité du jeune.
- Le dernier avis mensuel de la CAF
- Le courrier de la CAF d'attribution d'aide au départ en séjour de vacances.

## FACTURATION

Pour tous les départs en séjours de Vacances Aroeven, la ville apporte par jeune une Aide financière en déduction du coût initial :

Si la famille est Allocataire CAF : 25.00 € par jour,

Puis à déduire les aides aux vacances CAF (300.00 € minimum par enfant) sous conditions de ressources des familles.

Possibilités de recourir par l'Aroeven à différents dispositifs cumulatifs pour diminuer le reste à charges :

Colo Apprenantes.

Si non Allocataires CAF : de 30.00 €

Possibilités de recourir par l'Aroeven à différents dispositifs cumulatifs pour diminuer le reste à charges :

Colo Apprenantes.

Le tarif final sera déterminé par l'Aroeven au cas par cas selon les QF et situation de chaque famille.

## Permanences

Voici les dates des permanences d'inscription où le représentant de l'AROEVEN sera présent :

Le Mercredi 17 Avril (toute la journée).

Le Mardi 23 Avril (14h-18h).

Le Mardi 7 Mai (14h-18h).

Le Mercredi 15 Mai (toute la journée)

## Contact

au 02 32 83 40 19

famille@ville-canteleu.fr



# 3 16 ANS

## PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

# P.R.E.

La réussite éducative vise à soutenir les enfants dans leur évolution vers l'autonomie d'adulte. Elle organise la recherche et la mise en œuvre des solutions pour lever les difficultés en matière de conditions de vie, de santé, de confiance en soi, de vie scolaire, d'ouverture aux autres...

C'est dans ce cadre que le Programme de Réussite Educative (PRE) de Canteleu, porté par le Service Enfance Jeunesse, propose d'actionner tous les leviers disponibles, en mettant en place des stratégies pour tenter de solutionner les causes des difficultés des jeunes.

L'objectif est de réduire les écarts, les obstacles qui impactent la réussite de l'enfant, dans sa construction, ses apprentissages.

Une fois entré dans le dispositif PRE, un suivi individualisé de l'enfant est mis en place en concertation et en accord avec sa famille.

### Contact

Référent Parcours PRE au 02 32 83 40 19

Guichet F à l'Hôtel de Ville

famille@ville-canteleu.fr

# LA COORDINATION PARENTALITÉ

La Ville de Canteleu, depuis 2022, étoffe les services à destination des familles avec la création d'une Coordination Parentalité. Celle-ci a vocation à soutenir les familles qui rencontrent des difficultés dans leur fonction d'éducateur, ou qui ont besoin de conseils sur le chemin de l'éducation de leur enfant.

Ainsi, elle développe la création et l'animation d'un programme de soutien à la Famille et à la Parentalité. Elle informe, conseille et accompagne vers des interlocuteurs adéquats selon les situations.

Bien entendu, elle est par nature la référente sur les questions de parentalité auprès des équipes qui interviennent auprès des familles.

## **Contact**

au 02 32 83 40 19  
[famille@ville-canteleu.fr](mailto:famille@ville-canteleu.fr)

## Contacts

### HÔTEL DE VILLE

Place Jean Jaurès – BP 11  
76380 CANTELEU

02 32 83 40 00

### GUICHET FAMILLE (E & F)

Famille@ville-canteleu.fr

02 32 83 40 19

**La halte-garderie «Les P'tits Loups»** 02 35 36 38 75

**Accueil de Loisirs Anî'mômes** 02 35 36 24 61

**Accueil de Loisirs Ado** 02 25 08 31 36

**Accueil de Jeunes A2J** 02 35 08 31 36

**Programme Réussite Educative** 02 32 83 40 19

**Coordination Parentalité** 02 32 83 40 19

[WWW.VILLE-CANTELEU.FR](http://WWW.VILLE-CANTELEU.FR)

## À noter

Les enfants et les jeunes inscrits dans les structures Jeunesses sont encadrés par des animateurs ayant suivi une formation agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (BAFA -Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-, BAFD -Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur-, BPJEPS -Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport-).

# LE GUIDE ENFANCE JEUNESSE